Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 63 (1971)

Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Nº 3 Mars 1971 63° année

Formation professionnelle

La formation professionnelle est à l'ordre du jour. Les autorités fédérales ont institué une commission chargée de préparer la revision de la loi sur la formation professionnelle. Mandatée par le congrès, l'Union syndicale suisse n'a pas manqué de donner connaissance des conclusions auxquelles est venue la commission de l'éducation de l'USS. La majorité de nos lecteurs seront certainement intéressés par la prise de position de l'USS en cette matière. Aussi publions-nous ci-dessous le mémoire qu'elle a adressé à l'Ofiamt le 25 janvier dernier.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail 3003 Berne

Concerne: Amélioration de la formation professionnelle

Messieurs,

La formation professionnelle est en pleine évolution. On recherche un aménagement plus souple de cette formation et l'on souhaite que l'Etat y participe plus fortement.

L'Union syndicale enregistre avec satisfaction cette tendance et les efforts qui sont déployés pour l'inscrire dans les faits. Nous savons l'importance d'une bonne formation professionnelle dans un pays pauvre en matières premières; nous apprécions à sa pleine valeur la contribution du capital de «matière grise» à l'élévation de la productivité et des niveaux de vie. Nous savons aussi qu'une formation optimale est le capital le plus sûr dont nous puissions doter la jeunesse, et qu'elle est le plus sûr garant aussi de la promotion sociale. Cependant, professions, postes de travail se transforment, les exigences augmentent à une cadence si rapide que le système traditionnel de formation professionnelle est dépassé. Il doit être moins